

ANNEXE 1

1. Le 5 février 2019, Maître Eric PLOUVIER, conseil en défense de Monsieur Patrice-Edouard a transmis à la Cour une requête aux fins de retrait du conseil.
2. La requête de Maître Eric PLOUVIER a fait l'objet des modifications suivantes :
3. La référence de l'affaire portant le numéro « ICC-01/04-02/18 » a été remplacée par le numéro « ICC-01/14-02/18. »
4. La désignation de « la chambre de première instance II » ,devant laquelle l'affaire a été portée, a été modifiée par « la chambre préliminaire II. »
5. La fonction de « président » de Monsieur le juge Antoine Kesia-Mbe Mindua a été corrigée par « juge président. »
6. L'identité d'un des magistrats composant la cour a été modifié par « Madame la juge Tomoko Akane » en remplacement de « Madame la juge Kuniko Ozaki. »
7. Il a été ajouté dans la partie « I. INTRODUCTION » après « 1. Monsieur Patrice-Edouard » la mention suivante « NGAÏSSONA. »